

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 7 novembre 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus 2024
 - 6.2 Liste des personnes endettées pour taxes
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Adoption du règlement 405-2023 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 406-2023 relatif à l'Annexion d'un territoire de Parisville
8. Embauche pour l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison 2023-2024
9. Entente de fourniture de service avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne
10. Demande de branchement au réseau d'aqueduc - Lot 608 3432
11. TECQ 2019-2024 - Dépôt d'une programmation de travaux révisés
12. Retour sur la résolution 202-12-22 École Le Phare - Projet Parc-École-Communautaire
13. Souper des fêtes pour les employés et élus 2023
14. Projet pilote Agri-Intégration
15. Reconnaissance des personnes proches aidantes
16. Demande de financement
17. Rapport des élus
18. Correspondances
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

165-11-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

166-11-23

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 3 octobre 2023 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 64 213.51\$, incluant les revenus de perception.

167-11-23

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Octobre 2023

- FOURNISSEURS: 70 534.70\$
- SALAIRES: 21 285.81 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS 2024

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il y a eu dépôt d'une mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil suivants :

- Monsieur René Guimond, maire
- Madame Cathy Michel, conseillère #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller #2
- Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5
- Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller #6

168-11-23

6.2. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales pour l'année 2023 telle que présentée par le directeur général;

- Qu'une lettre recommandée soit envoyée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes;
- Que le conseil municipal mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles et qu'il autorise le directeur général à transmettre à la MRC de Bécancour la liste des immeubles qui demeureront impayés depuis plus d'un (1) an et pour un montant total de plus de 1000\$, à l'expiration du délai fixé (1er mars 2024);
- Que le conseil municipal mandate le directeur général à représenter la Municipalité de Parisville lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Bécancour en juin 2024.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

169-11-23

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 405-2023 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LA ROUTE À LA LAINE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2023 par le conseiller #4 monsieur Samuel Castonguay, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 405-2023 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 406-2023 RELATIF À L'ANNEXION D'UN TERRITOIRE DE PARISVILLE

Je, Cathy Michel, conseillère #1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 406-2023 relatif à l'annexion d'un territoire de Parisvills. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

170-11-23

8. EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DURANT LA SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la patinoire extérieure il est nécessaire d'avoir un responsable pour en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Séguin s'est montré intéressé à poursuivre le travail d'entretien aux mêmes conditions que par les années passées;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement lors de tempêtes de neige importantes (4-5 fois par hiver), la patinoire doit être déneigée mécaniquement à l'aide d'un tracteur muni d'une souffleuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'acquisition d'une souffleuse à neige pour l'entretien de la patinoire extérieure pour un montant maximum de 3 000\$.

D'accorder l'entretien de la patinoire extérieure à monsieur Robert Séguin pour un montant total de 2250 \$ pour la saison 2023-2024.

D'utiliser les services d'un déneigeur, muni d'une souffleuse, lors de tempêtes à raison d'environ 4 ou 5 fois durant l'hiver, au besoin.

ADOPTÉE

171-11-23

9. ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT-RIVIÈRE-DU-CHÊNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournissait un bureau à la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique payait un montant annuel de 600\$ afin d'utiliser un local à l'intérieur de l'ancien bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique bénéficiait du réseau internet en place à l'intérieur de l'ancien bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aménagé un bureau à l'intérieur de l'église afin de répondre aux demandes de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique payait déjà pour une ligne téléphonique même lorsqu'il agissait à titre de locataire dans les anciens bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la municipalité d'ajouter un poste de téléphonie IP à moindre coût pour la Fabrique afin de bénéficier d'une ligne téléphonique à l'intérieur de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique désire aussi obtenir l'internet à l'intérieur de l'Église;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité s'engage à faire l'installation de la ligne téléphonique ainsi que du réseau internet et que la totalité de ces frais d'installation et d'activation soit payée par la municipalité.

Que les mensualités pour le téléphone et l'internet soient payées par la municipalité, mais remboursées par la Fabrique annuellement selon les modalités suivantes:

- 1050\$/an, plus les taxes applicables, payable au début de l'année suivant la fourniture de service

Ce qui représente:

64.95\$ / mois + les taxes applicables pour le service internet
21.95\$ / mois + les taxes applicables pour la téléphonie IP

Si les frais mensuels du fournisseur augmentent, la tarification annuelle sera ajustée en conséquence.

ADOPTÉE

172-11-23

10. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC - LOT 608 3432

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu une demande afin d'effectuer un branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé sur le lot 608 3432;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 330-2014, toute demande de nouveau branchement doit être attachée à un permis de construction et que ce n'est pas le cas pour le lot en question;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 404-2023, un frais de 1 000\$ est facturé au propriétaire pour tout nouveau branchement aux services municipaux s'il respecte l'article 4 du règlement 330-2014;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne respecte pas l'article 4 du règlement 330-2014, la totalité des coûts réels des travaux de branchement devra être facturé au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a été avisé de la situation et qu'il accepte de payer la totalité des frais afin d'effectuer le raccordement;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient du propriétaire actuel, RP2R IMMO INC, et qu'une consommation de 7300 m3 annuellement est estimée, ce qui représente approximativement de 20 mètres cubes par jour;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est avisé qu'une nouvelle tarification au mètres cube pour tous les branchements non résidentiels sera en vigueur à compter de janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la demande de branchement de la ferme RP2R IMMO inc. au réseau d'aqueduc pour le lot 608 3432.

De refacturer au propriétaire la totalité des frais engagés pour ce raccordement, tel que mentionné aux règlements 330-2014 et 404-2023.

ADOPTÉE

173-11-23

11. TECQ 2019-2024 - DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

• la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

• la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de la programmation de travaux version #3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #3 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

174-11-23

12. RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 202-12-22 ÉCOLE LE PHARE - PROJET PARC-ÉCOLE-COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté la résolution 202-12-22 afin d'appuyer le projet de Parc-École-Communautaire de l'école primaire le Phare située à Deschaillons-sur-Saint-Laurent en mettant sur pieds une collecte de dons au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à contribuer à la hauteur de 50% du montant amassé par l'entremise de la collecte de dons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a amassé la somme de 82.50\$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité s'élève à 41.25\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'émettre un chèque arrondi à 125.00\$ à l'École primaire Le Phare en guise d'appui au Projet Parc-École-Communautaire.

ADOPTÉE

175-11-23

13. SOUPER DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS ET ÉLUS 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner la période des fêtes lors d'un souper de Noël regroupant les employés et les élus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à faire l'organisation d'un souper de Noël pour les employés et les élus et d'y consacrer une dépense maximale de 700 \$.

ADOPTÉE

176-11-23

14. PROJET PILOTE AGRI-INTÉGRATION

CONSIDÉRANT QU'Agri-Intégration est un projet pilote régional visant l'intégration de travailleurs et travailleuses agricoles dans leur milieu de travail et dans leur milieu de vie, afin de diminuer le roulement de personnel et de contribuer à la vitalité des milieux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer au projet pilote ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville appuie le projet pilote Agri-Intégration.

ADOPTÉE

177-11-23

15. RECONNAISSANCE DES PERSONNES PROCHEs AIDANTES

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT que 35 % des adultes québécois sont proches aidants, donc 2,4 millions de Québécois qui accompagnent un de leurs proches en lui fournissant de l'aide ou des soins au moins 1h par semaine.

CONSIDÉRANT que les proches aidants entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux. Les 18 - 44 ans représentent 33% des aidants, tandis que 27% ont plus de 65 ans.

CONSIDÉRANT que les proches aidants travaillent à temps plein pour 46 % d'entre eux. Le rôle de personne aidante est un rôle additionnel, qui s'ajoute à une vie déjà bien remplie.

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement des communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les villes forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer et de promouvoir la Semaine nationale des personnes prochaines aidantes sous le thème " Ensemble cultivons l'humain".

ADOPTÉE

16. DEMANDE DE FINANCEMENT

La municipalité a reçu deux demandes de financement, soit GROBEC et l'Association des personnes proches aidantes Bécancour-Nicolet-Yamaska.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ces demandes.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

19. VARIA

Nil.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

178-11-23

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h29 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 5 décembre 2023.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier